

**ACCORD CADRE N°005/AC/MINADER/PULCCA/UGP/CSPM/10-2023 DU 22/01/2024  
RELATIF AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION DES PETITS EXPLOITANTS PAR LE BIAIS D'UN SOUTIEN AUX  
CULTURES ET A L'ELEVAGE POUR LA RESILIENCE -CDEN**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 002/AMI/MINEPIA/CDEN/DA/SAF/BM/2024 DU 06/11/2024  
POUR L'ETABLISSEMENT D'UN REPERTOIRE DE FOURNISSEURS, PRESTATAIRES ET CONSULTANTS  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CADRE N°005/AC/MINADER/PULCCA/UGP/CSPM/10-2023 DU  
22/01/2024 RELATIF AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION DES PETITS EXPLOITANTS  
PAR LE BIAIS D'UN SOUTIEN AUX CULTURES ET A L'ELEVAGE POUR LA RESILIENCE**

1. Le Gouvernement du Cameroun a, dans le cadre de l'appui de la Banque mondiale au secteur de l'agriculture, reçu de l'Association Internationale pour le Développement (AID) un Crédit pour financer le Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA).
2. Pour la mise en œuvre de certaines activités, l'accord cadre N°005/AC/MINADER/PULCCA/UGP/CSPM/10-2023 du 22/01/2024 relatif au renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience a été signé entre le PULCCA et la Caisse de Développement de l'Elevage (CDEN).
3. La CDEN a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Crédit pour payer les contrats des prestataires identifiés dans le répertoire de fournisseurs, de prestataires et de consultants.
4. Le présent AMI a pour objet, pour le compte de l'exercice 2025, de compléter le répertoire des Fournisseurs des biens, les Prestataires de services, les Cabinets/ Bureau d'Etudes ainsi que les Consultants individuels retenus à l'issue de l'Avis à Manifestation d'Intérêt en procédure d'urgence N° 001/AMI/MINEPIA/CDEN/DA/SAF/BM/2024 du 02/02/2024.
5. Le Directeur Administratif de la CDEN invite les Fournisseurs des biens, les Prestataires de services, les Cabinets /Bureau d'Etudes à manifester leur intérêt en vue de l'établissement d'un répertoire des Fournisseurs, Prestataires et Consultants pour les domaines ci-après :

Domaine	Types de prestation/fourniture/travaux/service
Domaine 1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fourniture des kits d'élevage pour les filières laitières, petits ruminants, volaille, porcine et apicole</li></ul>
Domaine 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construction des forages pastoraux à énergie solaire</li><li>• Construction des parcs d'intervention zoo-sanitaire</li></ul>

6. La manifestation d'intérêt dans le cadre des fournisseurs de biens et des cabinets de consultants devra comporter les pièces suivantes :
  - une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt timbrée à 1 500 Francs CFA faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, la ou les prestations intéressées dans le ou les domaines d'activité choisis ;
  - un dossier administratif valable pour l'année 2024 et comprenant les pièces administratives ci-après (copies certifiées conformes et valables pour l'exercice en cours) ;

- ✓ l'attestation d'immatriculation datant de moins de trois (03) mois ;
  - ✓ la copie de l'attestation de conformité fiscale datant moins de trois (03) mois ;
  - ✓ la copie certifiée conforme du registre de commerce datant de moins de trois (03) mois ;
  - ✓ l'originale de l'attestation de non faillite établie par l'autorité compétente du domicile de l'entreprise datant de moins de trois mois ;
  - ✓ l'original de l'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP;
  - ✓ l'Attestation sur l'honneur du plan de localisation.
- références (marchés/contrats similaires) dans le domaine choisi.
7. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français ou anglais, en trois (03) exemplaires (dont un original et deux copies), portant la mention "AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AMI/MINEPIA/CDEN/DA/SAF/BM/2024 DU 06/11/2024 POUR L'ETABLISSEMENT D'UN REPERTOIRE DE FOURNISSEURS, PRESTATAIRE ET CONSULTANTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CADRE N°005/AC/MINADER/PULCCA/UGP/CSPM/12-2023 DU 22/01/2024 RELATIF AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION DES PETITS EXPLOITANTS PAR LE BIAIS D'UN SOUTIEN AUX CULTURES ET A L'ELEVAGE POUR LA RESILIENCE, *pour le domaine (à préciser)*» doivent être déposées au plus tard le **22/11/2024 à 14 heures** précises, heure locale, auprès de la Direction Administrative de la Caisse de Développement de l'Elevage du Nord (CDEN), sise à Garoua, BP : 936, téléphone : 222 27 21 34 / 222 27 21 15.
8. Après examen des dossiers, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues dans le répertoire des fournisseurs, prestataires et Consultants de la CDEN dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat cadre susvisé.

Fait à Garoua, le 06/11/2024

**LE DIRECTEUR ADMINSTRATIF**

**(é) HAMIDOU SAÏDOU**

**Ampliations :**

- MINEPIA
- PULCCA
- SOPECAM
- ARMP
- ARCHIVES